

envoyons

MAMMON⁽¹⁾

ad patres!⁽²⁾

(1) LE FRIC-fétiche.

« Personne ne peut servir honnêtement deux maîtres (אֱלֹהִים וְדָנָי) : LA FORCE* (אֱלֹהִים) et LE-MAMMON (מַמְוֹן) » - (3).

(Matthieu 6:24, Luc 16:13)

* ils disent Divinité!

(2) au tombeau! (3) Phonétique: 'ADONYM, 'ÉLOHYM, HA-MAMŌN -

Freddy Malot
4 rue Prof. Zimmermann
69007 Lyon
à
Luce VEROT – Tél : 0478.633.120
Réception sur rendez-vous

22 août 2016
LR – AR
7 pages
Édition révisée :
30 août 2016

3^{ème} Brigade de Fiscalité Immobilière
Cité Administrative. 165 rue Garibaldi
69003 Lyon

PRÉAMBULE

M^{me},

Je me trouve destinataire de votre circulaire datée du 9 août 2016 (éco'pli... du 16 août).

Tenez compte, s'il vous plait, que c'est en tant que soldat de la cause pour une Société Convenable (abolissant l'Argent et les Armes) que je vous réponds. Chacun se présente en sa qualité, il ne peut en être autrement.

Votre missive ose affirmer ceci : « Compte tenu de la consistance de votre patrimoine » qui « résulte des documents détenus par le service », « les déclarations I.S.F. relatives aux années 2016 et antérieures auraient du être déposées... ».

J'aurais fort aimé recevoir copie de vos étranges « documents » ! Ceci dit, vous ne les supposez pas vous-même très fiables, puisque vous ajoutez : « Dans l'hypothèse où vous estimeriez que vous n'êtes pas redevable de l'I.S.F. »... Après cela vient l'injonction insolente de m'en justifier, au nom donc d'une « présomption de culpabilité » tirée nécessairement du Code tyrannique de quelque Caligula ! Et, bien sûr, la menace de représailles (« engagement d'une procédure ») appuie aussitôt la sommation arbitraire.

Un détail : l'ultimatum d'« un mois » est brandi en plein mois d'août (vacances), tandis que la lettre met huit jours pour passer du 3^o au 7^o arrondissement de Lyon. Les séides des despotes ont le souci de ne rien laisser au hasard !

Le désagrément que m'occasionne votre « service » n'est que vétille, parmi tant et tant de misères et calamités qui frappent la multitude. Mais ceci dénonce tout ensemble le régime social en vigueur, établi précisément en 1835 et à présent au bout du rouleau ; ce Système ne craignant pas de s'afficher de façon la plus obscène comme « État de Droit ». Par suite, vis-à-vis de la responsabilité sociale, il n'est absolument rien de plus impératif que d'éliminer à tout prix cette géante Imposture ! Oui, il est plus que temps qu'une phalange intrépide se lève et hurle jusqu'aux antipodes la véritable identité du régime : République Despotique ! Ainsi, à la tête de notre geôle hexagonale, il n'est qu'une Caste insolente, qui émet des ukases, dont elle ne se prive pas même d'en enfreindre les termes formels.

MA SITUATION

Soyons net : je vérifie l'hypothèse de n'être PAS redevable de l'I.S.F. Je pourrais donc très bien m'en tenir au strict préambule ci-dessus. Néanmoins, je prends la peine de l'orner de brèves déclarations de vos « autorités » :

* **Le 7 janvier** 2016, le notaire du DE CUJUS (le défunt ; la personne décédée dont la succession est en cause, en l'occurrence ma mère décédée le 5 mai 2015) m'écrit : « L'ensemble des Impôts (IRPP, ISF, droits de succession) a fait l'objet d'une régularisation fiscale ».

* **Le 19 mai** 2016, le même m'écrit simplement : « **Si** votre patrimoine total au 1^{er} janvier 2016 est supérieur à 1,3 M €, vous êtes tenu d'établir une déclaration I.S.F. incluant vos biens propres et l'ensemble des biens reçus par donation et succession ». N'étant pas dans ce cas, qu'ai-je à ajouter ?

Dans le même courrier, il m'est dit : « Je suis à votre disposition pour vous transmettre les valeurs déclarées par votre **frère** au titre de l'I.S.F. ». Je n'ai cure de cette proposition !

* **Le 6 juin** 2016, International Lawson (Lausanne) m'informe être mandaté par mon **frère** pour l'établissement de sa déclaration I.S.F. sur 2016. Peu me chaut ! Le même boutiquier poursuit : quant à votre situation, vous en déciderez selon « les informations que vous transmettront **votre frère et le notaire** chargé de la succession ». Je n'ai pas vu la couleur de ces « informations ». Ça baigne !

Mise au point : en matière d'héritage, je suis chaud partisan du génial Comte de St Simon (1760-1825). Il regarde l'institution en question comme le dernier des « privilèges » civilisés à abolir, étant acquis que le statut social de chacun ne doit reposer que sur « la vertu et le mérite » des intéressés. Logique d'airain !

C'est pénétré de cet esprit, qu'en novembre 2012, je n'ai accepté d'apposer ma signature au bas des documents que me présentait le notaire lyonnais Richard, qu'à la condition expresse de la faire précéder d'une mention spéciale, qu'on trouvera au N°2 du texte « Au Tabellion » annexé au présent exposé.

CHARITABLEMENT...

... je vous confie ce qui suit :

* Je ne fus jamais de ma vie détenteur de **biens immeubles** (construction ou foncier). Et je suis locataire de mon présent domicile depuis le 5 septembre 1985. Loyer actuel : **456,64 €** par mois (Régie Gambetta).

Quant aux **valeurs mobilières** (Bourse et Bancassurance), il y a belle lurette que j'en suis dégoûté !

* I.R.P.P.

Né le 6 février 1941, j'ai 75 ans passablement révolus. Célibataire.

Mon revenu de 2015 est non-imposable. Retraites déclarées : 10.515 €. Revenu fiscal de référence : 7 115 €. Budget mensuel : **876,25 €**. Je n'ai ni voiture, ni cuisine, ni téléphone (fixe ou portable), ni mutuelle santé.

Il est clair qu'au titre des « **biens propres** »... au 1^{er} janvier 2016 comme au 15 juin 2016¹, je suis totalement SANS patrimoine quelconque !

* **Le 12 mai 2016**, le notaire m'écrit que mon frère fut « institué légataire universel de la quotité disponible de la succession » par ma mère (rappel : décédée le 5 mai 2015).

Le 19 mai, le zélé tabellion insiste : « votre frère (Jackie) a été institué légataire universel dans la succession de votre mère ; ainsi vous avez reçu de votre PÈRE la moitié de sa succession, et un tiers de votre MÈRE ».

Le même courrier déclare : « Je suis d'accord sur le principe du partage du reste du patrimoine, attribuant les différents biens en nature à votre frère, contre **Soulte** en numéraire égale à vos droits ».

* Il y a bien ½ siècle que j'ai rompu avec ma « famille » (parents et frère), nos destinées étant par trop divergentes ; tandis que mon frère intégra l'entreprise familiale.

* Vu ma philosophie de l'héritage et ma démarche militante, j'ai systématiquement signé « les yeux fermés » la ribambelle des procurations que le notaire crut bon me présenter (y compris donc ce qui concernait la fortune de mes parents en Espagne et en Suisse).

NOTAIRE : « Vincent et Mobichon »
55, Av. G^{al} de Gaulle – B.P. 20220
51010 Châlons-en-Champagne cedex
Tél : 03.26.65.18.83

* Deux virements du notaire sur mon C.C.P. :

2 février 2016 : Assurance-Vie Société Générale (SOGECAP) : 61.681,51 €

24 mai 2016 : Soulte due par mon frère (cf. supra) : 226.999,93 €

Total : **288.681,44 €**

Solde de mon C.C.P. au 20.07.2016 : **252.349,52 €**

Il est clair qu'au titre des « **biens reçus** » juridiquement au 1^{er} janvier 2016, j'avais bien un patrimoine. Mais il était diablement éloigné des 1.300.000 € qui l'aurait rendu redevable de l'IS.F. !

Je signale au passage, par souci culturel, que « recevoir » juridiquement est tout autre chose que posséder réellement ! La succession n'est point encore « délivrée » ; elle n'a pas encore fait l'objet de TRADITIO = remise effective de la possession. Or la vieille sagesse nous rappelle que « un tiens vaut mieux que deux tu l'auras ! ». Dans ce monde de voyous et de malfrats de la finance, du commerce, et du gang militaro-industriel, cet adage est plus que jamais d'actualité...

¹ Date limite de dépôt de déclaration ISF.

Gestion de mon Aubaine.

* Je ne me fais aucune illusion : la Caste maléfique régnante menace d'une épée de Damoclès mon libre usage de l'Aubaine dont je profite pour le moment.

Dès qu'un germe appréciable de vrai Peuple s'échappera de la Masse informe et difforme que la Caste tient sous son joug, que se passera-t-il ? Ce que les « bonnes gens » de chez nous ont du mal à imaginer : les Torquemada² de la "laïcité" (Obscurantisme Intégral) porteront la « chasse aux sorcières » actuelle à un degré de férocité sans nom. Pour en avoir un simple aperçu, souvenons-nous de Juin 1848 en Europe, et observons aujourd'hui le génocide des Résistants musulmans – décrétés Terroristes – perpétré dans les Néo-colonies.

* Persuadez-vous bien que nul ne se réjouirait plus que moi d'apprendre que l'histoire a relégué ma Parole parmi les plaidoyers entonnés par les « prophètes de malheur ». Hélas, il ne faut point y compter. Sait-on combien l'inconséquence mentale a enfanté de maux et fait répandre de sang inutilement ? En fait, prendre ses désirs pour des réalités et en faire un programme est un réel « crime contre l'humanité », de ce fait fourvoyée et livrée au pire.

* Provisoirement donc, j'affecte absolument et en exclusivité mon Aubaine à l'Apostolat de la Bonne Nouvelle de l'avènement de la Société Convenable. Cette dernière est tout bonnement l'œuvre d'auto-engendrement de la 3^o espèce humaine. C'est-à-dire ? En un premier temps, nous eûmes l'humanité Parentale-Traditionnelle ; ensuite ce fut l'humanité Bourgeoise-Civilisée. À présent, c'est l'heure de la Société Convenable qui « conjugue » les 2 précédentes, ni plus ni moins ; d'où son régime théorique du Réalisme-Vrai (matérialiste-spiritualiste), et son régime pratique du Communisme-Anarchisme (égalitaire-libertaire).

* Ne criez pas à la légère à « la Secte » ! En nous en tenant aux Bourgeois-Civilisés, observez que d'Hésiode à Kant, en passant par Socrate, Confucius, Bouddha, St Paul, Mahomet et Calvin, tous furent pareillement en butte à la calomnie.

L'ÉQUIVOQUE de 1789

La doctrine de la Société Convenable est au plus haut point surprenante, pour la bonne raison que le problème social que nous avons à résoudre est au plus haut point inédit ! En fait, cette théorie s'impose parce qu'elle tire soigneusement les leçons de l'histoire.

Trois points résument la chose :

1 Notre **E.R.M.**³ a levé l'équivoque que constitua la « Grande Révolution » de 1789.

Ce fut la « Révolution des révolutions », en ce qu'elle éleva le principe de Liberté jusqu'à son sommet compatible avec l'orthodoxie civilisée : « Citoyens parce que Propriétaires ». Mais, par cela même, elle mit complètement à nu le côté purement formel du principe d'Égalité, réduit à un simple corollaire de son « contraire » libertaire. Ainsi l'hégémonie des citoyens Actifs sur les Passifs est imposée, et l'on a seulement : « Égalité devant la Loi ».

² Torquemada (1420-1498) : Sinistre Inquisiteur Général d'Espagne.

³ Église Réaliste Mondiale.

C'est pourquoi encore la « révolution de l'Égalité » de 1792 fut-elle un leurre, outrepassant ce qu'autorisaient les **bases** mêmes de la Société Bourgeoise : **Spiritualisme** – **LIBERTÉ** – **Personnalisme** (→ Anarchie) – **Civilisation**.

On comprend que la Révolution s'acheva dans l'Impasse en 1805/1806 (Trafalgar-Blocus continental). Finalement, la Réaction exploita la faille théorique des Parisiens et l'emporta en pratique : partiellement d'abord en Thermidor An II (27 juillet 1794), et totalement dans la Terreur Blanche de la Restauration⁴. C'est la « Démocratie Féodale »⁵ de Londres qui prit la tête du mouvement de bout en bout ; Émigrés et Cosaques n'en furent que les Auxiliaires.

2 Paris ne put mener à bien sa mission historique inconsciente : faire droit, en matière sociale au principe d'Égalité ; mais l'absolue nécessité historique d'en relever le défi subsistait, et l'équivoque ne fit que s'aggraver de plus en plus à partir de l'absurde Ste Alliance du Tsar, de l'Empereur et du Pape⁶, menée en coulisse par la perfide Albion.

L'équivoque consista alors dans le fait que l'Occident parut à tous, « malgré tout », encore civilisé. D'abord parce que les nouveaux maîtres se dirent « libéraux », se réclamant de la « Glorieuse Révolution » anglaise (1688), et de la Déclaration d'Indépendance américaine (1776). D'autre part, parce que des Utopistes disciples de Godwin ou Babeuf entretenaient une vive Résistance au système rétrograde. Mais cette flamme heureuse, de « 89 » jusqu'à nos jours, restait prisonnière de l'horizon bourgeois à l'insu des intéressés (outre le fait de son hétérodoxie).

Voici enfin l'**ERM**, qui nous détrompe totalement de l'illusion, démontrant qu'un grand Tournant de 1835 marqua bel et bien la conversion sur toute la ligne de l'Occident Civilisé en son contraire Despotique. Et peu importe l'accession passagère au pouvoir du Marxisme en Russie et en Chine, puisqu'elle répondait au besoin d'une « modernisation non-bourgeoise » de ces empires, et non point au problème qui nous intéresse (post-moderne).

3 Après 6 générations de déboires répétés avec les recettes Libérales ou Utopistes, il fallait que l'**ERM** paraisse pour découvrir le secret de la « Question Sociale » tenaillante à l'extrême sur la planète entière. Désabusés de tout, l'on fut forcés de prendre le Recul historique « adéquat » ouvrant la Juste Voie. On aboutit à ceci :

« Relever le défi de l'Égalité » ne tenait qu'à une seule chose, admettre enfin ce qui avait toujours été insoupçonnable pour un bourgeois : qu'il forme couple rigoureusement et à tous points de vue, avec le « contraire identique » ayant pour nom le parental. Cependant pourquoi, à l'époque du Tournant, un mot tout nouveau gouverne-t-il tous les débats depuis lors : SOCIALISME (Pierre Leroux – 1831) ?

Ceci fait on découvre une Société Première ayant pour **bases** : **Matérialisme** – **ÉGALITÉ** – **Congrégationalisme**⁷ (→ Communisme) – **Tradition**. L'on observe alors, justement, que le « matérialisme » civilisé n'a jamais fondé un État (passons sur Enver Hodja !), et ceci du fait même qu'il n'était qu'une « École philosophique » hétérodoxe, voulant la Raison sans la Foi, trouvant son contraire identique chez les « Enthousiastes » voulant la Foi sans la Raison.

⁴ Départ dans le Midi le 25 juin 1815, 3 jours après la 2^o abdication de Napoléon.

⁵ SIEYÈS.

⁶ 26 septembre 1815.

⁷ Latin : cum-GREX / GREGIS = Troupeau !

MON PROPOS

M^{me}

Vous pouvez vous inquiéter de mon propos et le trouver outrageusement VIF.

* À mon sens, l'état social « outrageusement critique » que nous vivons légitime surabondamment ma prose.

Et puis, vous pouvez retenir et la cohérence et la franchise de mon discours.

Notez aussi que la « chaleur » de mon libelle est strictement théorique, sans toucher aux personnes.

Je vous fais remarquer encore que Babel-Occident nous a radicalement désaccoutumé des fières « disputations », portant sur le « sic et non » (oui et non) à propos du Pourquoi des choses, afin de confiner l'éducation du « peuple » dans le Comment trivial.

Enfin, n'est-il pas avéré que le treize (13) juillet 1789, tout Versailles dansait encore le menuet ! Que sera demain notre Élysée ?..

* Si vous trouvez quand même à redire à ma diatribe (discussion d'école), il se pourrait qu'un aspect essentiel de ce qui est en jeu dans votre circulaire m'ait échappé (incompétence ? sénilité ? perversité ? Pourquoi pas !), alors il me plairait d'en converser avec vous sans acrimonie. Le rendez-vous dont vous conviendrez du jour et de l'heure m'ira sans problème. Pour ma part, j'avoue prétentieusement ceci : qu'ai-je à y perdre ? et peut-être qu'en prenant quelque peu de recul avec votre fonction, vous pourriez avoir à y gagner !

Qui sait si nous ne partageons pas une mince et virtuelle affinité concernant la « conception du monde » et le critère solide qui définit l'idée de « réussir sa vie ». On peut se tromper lourdement sur ces sujets, alors que la qualité de notre bref passage sur terre en dépend totalement.

Ne sommes-nous pas redevables du martyre de quantité de personnes qui l'ont souffert pour nous ? S'exposer nous-même un peu quand il le faut et leur faire honneur est-il si difficile ?

L'existence est pleine de surprises...

Concrètement :

L'édition (hors commerce) du Manuel de notre Tout Nouveau Peuple (T.N.P.) m'a déjà coûté :

14 Avril 2016 : 1500 exemplaires	11.537,48 €
20 Avril 2016 : 500 exemplaires	5.749,75 €

Total : 17.287,23 €

Imprimeur :

CHIRAT. Agence Rhône-Alpes
3 place Gerson – 69005 Lyon
Chargé d'affaires : PASTORE Julien.

طالب فڤرڤ

A VOTÉ

ERM-F, eglise-realiste.org

— Au Tabellion —

Deux faits militants – et EUX SEULS – motivent ma signature :

1 La survivance des “officiers ministériels” et des “Ordres” correspondants (celui des **Notaires** en la présente occurrence), fut et reste une malheureuse inconséquence de la grande Révolution Française que je tiens à désavouer.

2 Totalemment étranger à l'essence **patrimoniale** de l'affaire d'héritage qui vous occupe, je n'appose ma signature qu'en considération de l'accident **patronymique** qui m'y implique.

→ J'insiste : ceci étant dit, TOUT EST DIT.

Date :

Signature :

F. Malot

طالب فركدي

P.S. : Le N° 2 déjà utilisé le 8 nov. 2012 (notaire C. Richard, 9 rue de la République – LYON).

A VOTÉ

Ma « Fortune »

Elle consiste entièrement en **LIQUIDITÉS**, à dépenser **GRATUITEMENT** par des **BÉNÉVOLES**, sous forme du don des **ÉCRITS** « E.R.M.-T.N.P. »¹ à tous organes et établissements **CULTURELS** : UNESCO, Ministères de l'Éducation, Instituts, Bibliothèques, maîtres de la Littérature et des Arts, Media, etc.

***N.B.** : Nous osons prétendre que, de nos Écrits dépend le Salut du Genre Humain ! Lumière unique en mesure de défier et effacer l'**OBSCURANTISME INTÉGRAL** de Babel-Occident.*

Aîné de Dom Deschamps

15 oct. 2017

¹ Église Réaliste Mondiale ; Tout Nouveau Peuple.

A VOTÉ

A VOTÉ

1835 : Civilisation → Barbarie.

21 nov. 1806 : Blocus Continental. → Guerres : Espagne (1808), Russie (1812), des Nations (1813). Excommunié : 10 juin 1809.

Révolution française.

1805 – 21 oct. Trafalgar.

1804 – { 18 mai : Empereur Napoléon (28 Floréal an XII).
21 mars : CODE CIVIL (30 Ventôse an XII).

1803 –

1802 – { **CONCORDAT**
Signé : 15.07.1801
• Loi : 8.04.02, avec 27 Art. Organiques.
• Publié : 18.04 (Pâques), en gde pompe.
« Le Catholicisme est la religion de la grande majorité des citoyens français ».
BONAPARTE

1801 –

1800 – « Une société sans religion est un vaisseau sans boussole » (5.06).
« Je ne crée pas une nouvelle religion ».

dieu

18 BRUMAIRE

1799 – { Bonaparte Égypte.

1798 – { 4 sept. 97 :
18 Fructidor.
1797 – (Augereau)

1796 –

1795 – { 22 août : Constitution des « Devoirs » ! (An III).
• 21 fév. 1795 : décret Boissy d'Anglas.
• 18 sept. 1794 : discours de Cambon. } * Contre-Révolution...

La « Générale » (répétition de 1835 !!
... dress rehearsal

5849¹  2

9 nov. 1799
B'NAI-B'RITH³ 

Laïcité

Païenne

Révolution française.

9 THERMIDOR

1794 – { **DÉCRET**
18 Floréal An II ————— 7.05.94
« Le Peuple français reconnaît l'existence de l'Être Suprême et l'immortalité de l'Âme ».
« L'Athéisme est Aristocratique ». **ROBESPIERRE**

1793 – { 2 juin 93 : Montagne ! 10 août : Constit. 1793.
1792 – { 24 sept. : Calendrier républicain.
10 août : révolut. de l'Égalité → Capet au Temple.

1791 – { **CONSTITUTION CIVILE du CLERGÉ**
RELIGION NATIONALE 12.07.90
• Évêques : élus, rétribués par l'État ;
Investiture canonique : l'Archevêque.
• Pape : chef visible Inter-national.
CAMUS (Janséniste)

1789 – Serment civique. 17.06.89 : Ass. Nat. – Versailles.

dieu

A – { 1. 5849 : faux Humaniste Bourgeois (devise du GOF « Liberté Égalité Fraternité » adoptée en 1849).
2. Swastika : faux Raciste Parental.

B – 3. Fils de l'Alliance – בני ברית – (1843) : TOUTE communauté parentale apostate.

1^{er} mars 2014
طالب برית

Réception : Sur rendez-vous

Références : 690 1167 194Y
Affaire suivie par : Luce VEROT
Téléphone : 0478633120

3 BRIGADE DE FISCALITE IMMOBILIERE
CITE ADMINISTRATIVE 165 RUE GARIBALDI
69003 LYON

M MALOT Freddy
4 Rue du Prof Zimmermann
69007 LYON

eco'pli

16.08.16 LA POSTE
69 ST PRIEST PIC C13644

IMPOT DE SOLIDARITE SUR LA FORTUNE
Demande de déclarations
ANNEES :2012-2013-2014 2015 ET 2016

00000000

LYON, le 09/08/2016

Monsieur,

En application des dispositions de l'article 885 W du Code général des impôts, les personnes physiques dont le patrimoine au 1er janvier est supérieur (voir tableau) sont tenues de déposer une déclaration d'impôt de solidarité sur la fortune avant (voir tableau) au service des impôts de leur domicile et d'acquitter l'impôt correspondant.

Années	Limite du patrimoine	Date limite de dépôt	Déclarations
01/01/2012	Entre 1 300 000 € et 3 000 000€	31/05/2012	2042 C
	Supérieur à 3 000 000 €	15/06/2012	2725
01/01/2013	Entre 1 300 000 € et 2 570 000 €	27/05/2013	2042 C
	Supérieur à 2 570 000 €	17/06/2013	2725
01/01/2014	Entre 1 300 000 € et 2 570 000 €	20/05/2014	2042 C
	Supérieur à 2 570 000 €	10/06/2014	2725
01/01/2015	Entre 1 300 000 € et 2 570 000 €	19/05/2015	2042C
	Supérieur à 2 570 000 €	15/06/2015	2725
01/01/2016	Entre 1 300 000 € et 2 570 000 €	18/05/2016	2042C
	Supérieur à 2 570 000 €	15/06/2016	2725

Compte tenu de la consistance de votre patrimoine, telle qu'elle résulte des documents détenus par le service, il apparaît que les déclarations I .S.F relatives aux années 2016 et antérieures auraient du être déposées, imprimés envoyés sur demande ou à télécharger sur [www .impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr))

En conséquence, je vous invite à me renvoyer dans les meilleurs délais ces déclarations 2725-ISF et leurs annexes accompagnées des droits dus ou l'imprimé 2042 C sans le paiement (dans ce cas un rôle vous sera envoyé ultérieurement).

Dans l'hypothèse où vous estimeriez que vous n'êtes pas redevable de l'impôt de solidarité sur la fortune, je vous serais obligé de bien vouloir me le faire connaître en indiquant les motifs qui justifient l'absence d'envoi des déclarations, et notamment la composition et l'évaluation de votre patrimoine.

Le défaut de réponse de votre part ou d'envoi des déclarations concernées dans le délai d'un mois vous expose à l'engagement d'une procédure de rectification.

Restant à votre disposition pour vous fournir tous renseignements utiles, veuillez agréer, Monsieur l'assurance de ma considération distinguée.


Luce VEROT
Contrôleur des finances publiques

I. S. F. 2017

Soldes Crédoiteurs C. C. P.

20 DÉC. 2016 : 223.378,94 € } vers le 1^{er} janvier, je ne suis pas redevable
20 JANV. 2017 : 220.077 € } I.S.F.
20 JUIN 2017 : 135.479,7 € (pièce jointe). pas de déclaration à faire.
{ VIREMENT du NOTAIRE } 2.004.184,06 € { pièce
10 juillet 2017 } jointe
20 NOV 2017 : 1.917.736,44 € - (à présent).

JE NE SUIS PAS CONCERNÉ

Préalable à tout

Les Associations « déclarées » et, pire encore, « reconnues d'intérêt public », sont principalement en fait, et essentiellement en principe, otages du Système; des entrées PROSTITUÉES!

Notre ERM-TNP (1) échappe absolument à cette gangrène de la Corruption, CONSTITUTIVE de la IV^e (2) République Despotique, qui est notre lot.

C'est bien pourquoi notre Mouvement se distingue électivement comme « organisme d'intérêt général ».

Ce fait, adossé à un Vœu Sacré (3), est prouvé de façon flagrante par mes (4) relevés de compte-courant, qui témoignent de l'emploi réel culturel-bénévole et gratuit des moindres de mes « liquidités ».

(1). Eglise Réaliste Mondiale - Tout Nouveau Peuple.

(2). Oui : QUATRIÈME!... (cherchez la vérité).

(3). Texte : « Ma Fortune » ci-joint.

(4). Freddy Malot.

Aîné de Dom Deschamps

02 DEC. 2017

A VOTÉ

IMAGINONS...

Dans l'hypothèse extrême où le notaire m'aurait doté par virement (moi, F. Malot) d'un Patrimoine de 2 millions d'euros, EN DATE DU 1^{er} JANVIER 2017, quelle aurait été ma situation, relativement à l'I.S.F. ?

① Ma fortune aurait relevé de la 3^e tranche : de 1,3 M à 2,57 M taxée à 0,7%, et je n'avais pas droit à la Décote de 17.500 €.

② MAIS ! revêtu authentiquement du Privilège d'« Organisme d'Intérêt Général », j'aurai solennellement et instamment revendiqué la « Réduction pour Dons » de 75%, mentionnée dans la Déclaration n° 2725 de l'I.S.F.-2017 (ligne NC-ND) !

CALCUL

— Virement du Notaire, effectif mais au <u>1^{er} juillet 2017</u> :	2.004.184,06 €	(A)
— Taxe 0,7% (3 ^e tranche) :	14.029,28842 €	(B)
— Réduction (B x 75%) :	10.521,96632 €	(C)
— Taxe après Réduction (B-C) ! :	<u>3.507,322105 €</u>	

SOURCES

* « Projet loi de finances, Article 12: Création de l'impôt sur la fortune immobilière et suppression de l'I.S.F. » - 11 pages! 214 alinéas! Et cent références à des Codes, lois, contrats, organismes, situations, conditions, réserves, dérogations! Et mille « si », « lorsque », « toutefois »! Bref, typique décadence sociale... (0N article!!).

* Déclaration n° 2725 - ISF-2017 - p. 3: « Liquidités » ligne CF; p. 4: Tranche n° 3, Dons à organismes d'intérêt général, ligne NC-ND.

Notice jointe - p. 3, 13 et 15: « Liquidités »; p. 19: Dons.

55, avenue du Général de Gaulle - BP 20220
51010 CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE cedex
Tél. : 03 26 65 18 83 - Fax : 03 26 70 58 52
office.vincentmobuchon-chalons@notaires.fr
Site : <http://vincent-et-mobuchon.notaires.fr>

PARKING CLIENTÈLE

Monsieur Freddy MALOT
4 Rue Zimmerman

69007 LYON

Châlons-En-Champagne, le 26 juin 2017

Dossier suivi par
Mme Aurélia BUTARD
03.26.65.73.40
aurelia.butard.51001@notaires.fr

SUCCESSION FÉLICINA MALOT, NÉE LUZZANA
123313 /TM /AM /

Cher Monsieur,

Je reviens vers vous dans le cadre de la succession de Madame Felicina MALOT et vous prie de bien vouloir trouver ci-joint :

- Le projet d'acte de partage que je vous remercie de bien vouloir me retourner après avoir indiqué vos initiales en bas de chacune des pages, indiquer le lieu, la date et votre signature sur la dernière page
- Une procuration pour signer l'acte de partage que je vous remercie de bien vouloir me retourner après avoir indiqué vos initiales en bas de chacune des pages, indiquer le lieu, la date et votre signature sur la dernière page
- Un avis de reconnaissance de conseils donnés que je vous remercie de bien vouloir me retourner après avoir indiqué vos initiales sur chacune des pages, le lieu, la date, la mention « Bon pour avis de reconnaissance de conseils donnés » et votre signature sur la dernière page

Je vous précise que, dès réception de votre procuracion signée, du projet signé et de l'avis de reconnaissance de conseils donnés signé, l'acte de partage sera régularisé avec Monsieur Jackie MALOT et vous recevrez par virement la somme de 2.004.184,06 euros (page 21).

Je demeure bien entendu à votre disposition si vous souhaitez des renseignements ou explications complémentaires.

Vous en souhaitant bonne réception,

Veillez-agréer, Cher Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

P/O Me Tanguy MOBUCHON
Aurélia BUTARD





Situation de votre CCP n° 05 039 19 L 038

IBAN : FR36 2004 1010 0705 0391 9L03 807| BIC : PSSTFRPLYO

Votre nouveau solde au 20/07/2017

+ 2 084 481,90 €

- > Découvert autorisé au 20/07/2017 : 700,00 € (à régulariser sous 30 jours)
- > Frais et cotisations perçus depuis le 20/06/2017 : - 3,00 €

Vos opérations

Date	Opération	Débit (€)	Crédit (€)
	Ancien solde au 20/06/2017		135 479,70
26/06	CHEQUE N° 6624032 IMPRIMEUR CHIRAT	50 000,00	
26/06	PRELEVEMENT DE TIP SEPA EDF SIMM CR EN REF : ZgiqExWIZqf406701644198323641911131 TIP SEPA - Numero de compte: 701644 1983 - Facture: 23641911131 IDENT : FR47EDFOO1007 MANDAT : TIPO4406701644198323641911	298,47	
27/06	694290 RETRAIT EFFECTUE LE 270617 A LYON JEAN MACE BP	1 500,00	
28/06	VIREMENT DE IRC-REG IRCANTEC RETRAI TE 06LXP06557141317 06LXP0655714131788W01AHX674FIMRC- REG RRG214038093301/07/2017 REFERENCE: 0190178700143002		62,70
03/07	VIREMENT DE Humanis Retraite Agirc 267250183 RETRAITE COMPLEMENTAIRE AGIRC HUMAN IS RETRAITE AGIRC REF : 0000000000 0015783471/26725018M.07/2017 FRE DDY MALOT REFERENCE: 0190181700166001		19,69
03/07	VIREMENT DE AG2R REUNICA ARRCO 302613753 RETRAITE COMPLEMENTAIRE ARRCO AG2R REUNICA ARRCO REF : 0022631693/0066 97456 FREDDY MALOT 30261375 REFERENCE: 0190181700169002		178,42
04/07	CHEQUE N° 6624033	433,75	
04/07	CHEQUE N° 6624034 VALEURS ACTUELLES	2 280,00	
05/07	VIREMENT DE CAF DU RHONE 019792979V16 XPX REFERENCE 019792979ME 1297071X MALOT 062017ME REFERENCE: 0190185700221009		118,00
10/07	VIREMENT DE RSI REGION RHONE PRESTA B5036554G070152MALOT FRED 0617 B5036554G070152MALOT FRED 0617 REFERENCE: 0189191700000600		66,79
10/07	VIREMENT DE CAISSE D ASSURANCE RETR AITE ET DE SANTE AU TRAVAIL RHONE A 02889365MALOT 0617 VOTRE RETRAITE SECURITE SOCIALE REFERENCE: 0190188700097001		587,76
10/07	VIREMENT DE SCP VINCENT ET MOBUCHON 0510010014441 VIREMENT MR MALOT FREDDY QUOTE-PART LUI REVENANT DANS PARTAGE SUCCESSI ONS MALOT REFERENCE: 0190188700204004		2 004 184,06
17/07	694290 RETRAIT EFFECTUE LE 150717 A LYON JEAN MACE BP	1 500,00	
19/07	CHEQUE N° 6624035	200,00	
20/07	▸ FRAIS TRIMESTRIELS DE TENUE DE COMPTE	3,00	
	Total des opérations	56 215,22	2 005 217,42

Nouveau solde au 20/07/2017

2 084 481,90

Les VOYER d'ARGENSON

Comte René I (1596-1651)

Agent de Richelieu et Mazarin. Ambassadeur à Venise.
Écrit "Sagesse Chrétienne" ; Somme Théologique de St Thomas versifiée.

Son fils, René II (1623-1700)

Ambassadeur à Venise.

1° Marquis Marc-René (1652-1721)

Lieutenant-Gral de Police. 1718 : Pt du Conseil et Garde des Sceaux.
Démissionne en 1720 (hostile à LAW). À l'Acad. Française et l'Acad. des Sciences.

2° Marquis René-Louis (1694-1757)

Ministre Af. Étrangères. "Mémoires".
1747 : **Démission**.

Comte Marc-Pierre (1696-1764)

Ministre de la Guerre. 1758 : **Exile**.
L'Encyclopédie lui est dédiée.

Marquis Antoine-René (1722-1787)

Ministre de la Guerre. Ambassade Venise.
Son immense Bibliothèque.

Marquis Marc-René (1722-1782)

1763 : Écrit à **Dom Deschamps**.
1773 : Contre Robinet, résume le Riénisme ;
Deschamps l'applaudit.
1756/1763 : Guerre de Sept Ans, à laquelle il
prend part.
1771 : un « Ordre des Voyants » doit
s'opposer aux "Lumières". (1/2 !)
Admiré par **Frédéric le Grand**.

DOM DESCHAMPS (1716-1774).

BUONARROTTI (1761-1837).

Descendant de Michel-Ange.
Jacobin, puis compagnon de **BABEUF**.
(Écrit « La Conspiration des Égaux »).
→ **MARX** (né 1818).

Marquis Marc-René (1771-1842)

Magnifique Démocrate-Socialiste (1).
Recueille **Buonarrotti** vieillard et miséreux.

طالب فִּירָדִי – avril 2008

(1) On a ses Discours.

A VOTÉ

Étude de l'Abrégé de "La Religion" de Kant (Documents), طالب فִּירָדִי – avril 2008

Freddy Malot
4 rue Prof. Zimmermann }
69007 Lyon

à Banque Postale – Réf. client : 050 3919 L 038

Présentation

J'ai 77 ans. Suis militant politico-social, disons « depuis toujours ».

J'ai formé à la gestion Patrimoine/Bourse l'INCA-PTT... en 1986 !

Encore au siècle dernier, j'ai animé durant des mois le Club d'Investissement des **postiers** de Vienne.

J'ai un C.C.P. depuis... 54 ans ! Mon compte est tenu à « Jean Macé – Lyon ».

Défaillance ⁽¹⁾

Le **20 septembre**. Je signais une demande de **virement permanent** de 850 € mensuel à la S.C.I. Immo-Alpes II, chaque **5 du mois**, à partir d'**Octobre** (Copie jointe).

Au **20 octobre**, date du relevé mensuel (reçu le **28** octobre), je ne vois AUCUN débit de 850 € !

Scandale

● Selon la Convention avec la S.C.I. créditrice, le bailleur se réserve, en cas de « simple non-paiement à échéance exacte » : 1 de majorer le loyer de 10 % ; 2 de résilier le bail à sa volonté. Comment la Banque Postale a-t-elle pu me mettre dans ce cas ?

● Je connais la musique ! Probable que le virement permanent fut mis délibérément en sommeil, tant que le guichet ne m'aurait pas forcé à rencontrer le « conseiller » devant **me vendre (à tout prix)** un ou plusieurs « produits » absorbant tout ou partie de mon confortable solde créditeur !

● J'exige pour le moins les **excuses** de l'établissement pour la Faute commise et le tort fait à mes intérêts.

(1) Défaillance. **Droit : défaut d'exécution, au terme fixé, d'une clause contractuelle.**

N.B. Les relevés de B.P. signalent un « découvert autorisé » (de 700 €) jamais demandé par moi.

DESTINATAIRES, avec Ac. Réception

1^{er} nov. 2017

SCI Immo-Alpes II ; **B.P.** Jean Macé/Lyon. 44, av. Berthelot 69007 Lyon ; **B.P.** Centre Financier. 166, av. J. Jaurès 69900 Lyon ; **B.P.** Service Client. 8 rue Félix Brun 69007 Lyon ; **B.P.**, Rémy Weber, Siège Social. 115, rue de Sèvres 75006 Paris ; **B.P.** Siège Central. 30 Boulevard Gallieni 92130 Issy-les-Moulineaux.

A VOTÉ



LA POSTE RESEAU ET BANQUE
SECTEUR DE LYON GERLAND
15 Rue Jacques Monod
69007 Lyon

Tél : 04 72 76 52 77

Reçu le 16 Nov. 2017

Monsieur FREDDY MALOT
4,rue du professeur Zimmermann

69007 LYON

Monsieur,

J'ai bien reçu votre lettre recommandée me faisant part de votre mécontentement concernant la mise en place d'un virement permanent de 850 € demandé au guichet de Lyon Jean Macé le 20 septembre pour la S.C.I Immo-Alpes.

Je vous exprime mes regrets pour le retard de traitement de votre demande et vous présente mes excuses.

J'ai vérifié sa mise en œuvre et le virement sera bien effectué le 05 de chaque mois en fonction des jours ouvrables.

Je viens de prendre mes fonctions sur ce nouveau secteur depuis le 02 novembre et je me tiens à votre disposition si vous souhaitez me rencontrer.

Je vous prie de recevoir, Monsieur Malot, mes respectueuses salutations.

Béatrice Fournier
Directrice de Secteur

FREDDY MALOT
4 rue Prof. Zimmermann
69007 LYON

à B. FOURNIER (B.P.) 17 NOV. 2017

Madame,

① Sachez que je goûte votre réplique sans
ambages à ma grievance (1).

② Mon CREDO ci-joint vous interrogerait-il ?
Dans l'affirmative, je suis à votre disposition.

Aîné de Dom Deschamps

(1) old french.

A VOTÉ



Service Relations Clients

Votre correspondant :
Danielle DONINI
Case postale O 306

Monsieur Freddy MALOT

4 rue du Professeur Zimmermann
69007 LYON

Réf. n° 000542752284

Paris, le 29 novembre 2017

Monsieur,

Dans votre courrier du 1^{er} novembre 2017, vous avez attiré notre attention sur une demande de virement permanent.

En effet, en date du 20 septembre 2017, vous avez signé une demande de virement permanent au profit de la SCI Immo Alpes II. Vous souhaitez que la première échéance intervienne le 5 octobre 2017.

En règle générale, l'enregistrement d'un virement permanent est effectué par le centre financier gestionnaire du compte, à réception du courrier de demande.

Selon les éléments communiqués, il apparaît que votre demande a été enregistrée par nos services le 16 octobre 2017.

Nous vous présentons les excuses de La Banque Postale pour le délai constaté dans le traitement de votre demande.

A ce jour, nous vous confirmons que le virement demandé a bien été mis en place. Le virement du mois de novembre apparaît au débit de votre compte courant.

Souhaitant conserver votre confiance, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

La Banque Postale

Cette affaire fait l'objet d'un traitement informatisé. Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les intéressés bénéficient d'un droit d'accès et de rectification qu'ils peuvent exercer auprès du Service Relations Clients du Siège social de La Banque Postale à l'adresse indiquée ci-contre

Si la réponse apportée ne vous donne pas satisfaction, vous pouvez déposer un recours à l'adresse suivante : La Banque Postale – Service Relation Clientèle – 11 rue Bourseul 75900 Paris Cedex 15.

Si aucune solution ne peut être trouvée avec le Service Relation Clientèle, vous pouvez saisir gratuitement le Médiateur de La Banque Postale – 115 rue de Sèvres – Case G009 – 75275 Paris Cedex 06

La Banque Postale
Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 4 046 407 595 euros
Siège social et adresse postale 115 rue de Sèvres – 75275 Paris Cedex 06



LA POSTE RESEAU ET BANQUE
SECTEUR DE LYON GERLAND
15 Rue Jacques Monod
69007 Lyon

Tél : 04 72 76 52 77

REÇU le 07-12-2017

Monsieur FREDDY MALOT
4, rue du professeur Zimmermann

69007 LYON

Monsieur Malot,

J'ai bien reçu votre dernier courrier et lu avec intérêt votre Credo et vous en remercie.

Je reviens vers vous dans le cadre de la réglementation bancaire concernant le virement inscrit au crédit de votre compte le 10 juillet 2017 émanant de SCP Vincent et Mobuc de 2 004 184.06 €

En effet, la réglementation **oblige** les banques à avoir une **connaissance actualisée de tous leurs clients** y compris des revenus et du patrimoine et à suivre leurs opérations. Le non-respect de ces obligations les expose à une responsabilité disciplinaire voire pénale.

Je suis donc dans l'obligation de vous demander de me **communiquer l'origine des fonds reçu** afin d'être en conformité avec cette réglementation.

Je serai à Lyon Jean Macé le jeudi matin 07 et 21 décembre, je vous propose de venir me rencontrer.

Dans l'attente de votre réponse, Je vous prie de recevoir, Monsieur Malot, mes respectueuses salutations.

Béatrice Fournier
Directrice de Secteur

A VOTÉ

Madame,

Vous me cherchez des poux dans la tête; et je tiens à vous en ôter l'envie.

Vous m'écrivez :

* Les banques ont l'obligation de connaître les revenus et le patrimoine des clients, et de suivre leurs opérations.

Ceci m'entraînerait à vous communiquer l'origine des fonds, en l'occurrence les 2.004.184,06 euros inscrits à mon crédit le 10.07.2017.

* Votre prose me surprend vivement!

Traiter les "mouvements" d'un compte-courant ferait de vous un gérant de fortune!

Et avez-vous le sens de la justice? Votre propre relevé de compte du 20 juillet mentionne textuellement: « virement (émanant) de la S.C.P. (1) Vincent et Mouchon ». Et il ajoute même: « quote-part (me) provenant (d'un) partage de succession » (2). Vous savez tout!

Ceci dit, comment se fait-il que:

* Aucun de vos courriers n'est daté.

* Votre acolyte « conseiller » se montra peu soucieux de « l'origine » de mes fonds, quand il me harcelait pour les « placer »...

* Il est bien fâcheux que vous vous prévaliez insidieusement - toute honte bue - de porter la double casquette de postière ET celle d'indiv' de l'Etat Policier!

Nonobstant mon admonestation, je reste « à votre disposition » pour vous aider à récupérer vos méninges cariées.

Intelligenti Pauci! (3)

DESTINATAIRES, avec Ac. Réception

SCI Immo-Alpes II ; **B.P.** Jean Macé/Lyon. 44, av. Berthelot 69007 Lyon ; **B.P.** Centre Financier. 166, av. J. Jaurès 69900 Lyon ; **B.P.** Service Client. 8 rue Félix Brun 69007 Lyon ; **B.P.**, Rémy Weber, Siège Social. 115, rue de Sèvres 75006 Paris ; **B.P.** Siège Central. 30 Boulevard Gallieni 92130 Issy-les-Moulineaux.

+ Olivier BESANCENOT, « postier » bureaucrate, suppôt de la Caste régnante.

(1) Société Civile Professionnelle - (2) Notaires Associés - Consulter le présent document : « envoyons MAMMON ad patres » : Notaire, p.13 - Votre Relevé, p.14 - (3) A bon entendeur, Salut!

Freddy MALOT
REMISIER

4, RUE DUE PROFESSEUR-ZIMMERMANN
69007 LYON

TÉL. 04 72 73 25 72

Lettre-type
au
marchand de placement

à : Banque... X.

Réf. : votre proposition financière

Monsieur,

Je n'aurai pas le mauvais goût de vous demander combien mon argent doit rapporter à votre établissement (et à votre vendeur)...

Mais vous devez pouvoir me fournir, sur papier en-tête, et signé d'une personne responsable, les renseignements suivants :

1. La performance annoncée est-elle contractuelle ? Dans quelle mesure n'est-ce qu'une «hypothèse» ? Concernant la part éventuelle d'hypothèse, pouvez-vous me présenter une «fourchette» de fluctuation probable ? Quels sont les délais effectifs, d'une part entre la date de dépôts des fonds et leur investissement, d'autre part entre le terme de l'engagement et la récupération des fonds ? Question analogue à propos des revenus mis à mon crédit.

2. Pouvez-vous me donner la ventilation précise de la performance en revenu et plus-value ?

3. Pouvez-vous me formuler la performance nette, c'est-à-dire déduction faite de tous frais et impôts ?

- **FRAIS** : Quelle est leur assiette ; ce qui est prélevé au départ, sur la durée et à la sortie, Notez la part fixe et la part proportionnelle de ces frais.
- **IMPÔTS** : Lesquels sont appliqués : I.R.P.P., plus-value, taxes. Quel est le régime des donations et successions ? Quid des exonérations, abattements, déductions et réductions. Ces avantages sont-ils cumulables ?

4. Quelles sont les conditions précises de liquidité du placement (disponibilité des fonds), de type «valeur de réduction» et «valeur de rachat» ? Quelles sont les pénalités éventuelles, en cas de retrait anticipé, aux divers stades de la durée de l'engagement. De même, quant au remboursement anticipé du crédit.

5. Comment se situe votre placement relativement à la concurrence ?

En résumé, pouvez-vous me présenter, sous forme de tableau, la performance nette de votre placement (prenant en compte tous les éléments évoqués ci-dessus), trimestre par trimestre les deux premières années, et années par années ensuite ? Ledit tableau, afin d'être significatif, doit exprimer la performance nette :

- en taux actuariel ;
- en taux réel (selon une estimation précise de l'inflation sur la durée)

Je compte sur votre compétence. Par suite, je vous prie d'incorporer dans votre analyse toute caractéristique que j'aurais omis d'envisager dans la présente.

A VOTÉ

CREDO

Hardi, camarades !

C'est le moment d'abattre le Colosse aux pieds d'argile : l'Occident pourri jusqu'à l'os.

Désertons le Système. Contre-société (École, Media, Justice, Police, et tout le St Frusquin) !

- Matière et Esprit sont les 2 faces d'une même et unique Réalité.

Nature et Humanité sont à Parité.

- Deux Partis accouplés forment l'assise sociale : le Féminin et le Masculin.

- Deux Valeurs combinées animent le travail : Égalité et Liberté. Ceci entraîne une double conduite : Fraternelle et Amicale.

- Le nouveau régime d'Associés authentiques implique tout à la fois la Gratuité et le Volontariat.

Tandis que les prisons sont vidées sans façon, les serrures de tout type s'en vont au musée.

De même que la Propriété privée-publicue disparaît et fait place à de simples Possessions, les Frontières sont renversées et l'O.N.U. est expédiée dans les poubelles de l'histoire.

Enfin ! La Société Convenable est là : le Comm-Anar. Sans Argent et sans Armes.



CREED

Go for it, fellows!

Now's our time to bring down the Idol with feet of clay: the West rotten to the core.

Forsake the System. Counter-community (School, Media, Courts, Constabulary, and the whole caboodle)!

- Matter and Spirit are heads and tails of the same and single Real.

Nature and Humanity are at Parity.

- Two mated Parties make up the social basis: one Feminine and the other Masculine.

- Two combined values animate working: Equality and Liberty. This entails a twofold behaviour: Brotherhood and Friendship.

- The new regime of genuine Partners implies all at once Free Livelihood and Voluntary Service.

As jails are offhand vacated, likewise locks of every kind depart for the museum.

As well as public-private Properties vanish and give way to mere Possessions, Borders are overthrown and U.N.O. is consigned to the scrap heap of history.

Well! Well! We've got the Suitable Community: Anar-Comm. Without Money and Weapons.

Table des Matières

I

Luce VÉROT - 3^e brigade **2012 - 2016** de Fiscalité Immobilière (Lyon)

●	Préambule -	1
■	-----	
●	Ma situation ; Charitablement - (Notaire) -	2
●	L'Equivoque de 1789 -	4
●	Mon Propos - (Imprimeur) -	6
■	-----	
{	● Au Tabellion -	7
	● Ma Fortune -	8
●	1835: Civilisation → Barbarie -	9
●	I.S.F. : 2012-2016 ; Déclarations -	10

II

2017

●	I.S.F. 2017; Ne suis pas concerné ; le Préalable à tout -	11
●	Imaginons ; Sources -	12
{	● Notaire (26.06.2017) -	13
	● Banque Postale (relevé 07-2017) -	14
■	-----	
●	Les Voyer d'Argenson -	15

III

BANQUE POSTALE

●	Défaillance de la banque -	16
●	Virement Permanent - (preuve) -	17
●	Excuses (Béatrice FOURNIER) -	18
●	A votre disposition -	19
●	Excuses (Danièle DOMINI) -	20
●	Harcèlement (Béatrice FOURNIER) -	21
●	Réplique : Vous me cherchez des poux dans la tête -	22
■	-----	
{	● Lettre au marchand de placement (loin dans le 20 ^e siècle!) -	23
	● CREDO -	24

A VOTÉ

02 DEC. 2017